

Un ex-ministre rwandais en détention depuis le 9 août

JusticeInfo.Net, 2 septembre 2011

Hyacinthe Rafiki Nsengiyumva, ancien ministre rwandais des Travaux publics du gouvernement intérimaire, a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt parisienne de la Santé le 9 août dernier, dans l'attente des pièces à fournir par le Rwanda pour motiver sa demande d'extradition, a-t-on appris de sources judiciaires.

Hyacinthe Rafiki Nsengiyumva a été arrêté le 9 août à Créteil, dans le Sud-Est de Paris, à la suite d'une demande d'extradition rwandaise fondée sur un mandat d'arrêt émis le 24 juin 2008 par le procureur de Kigali.

Le Rwanda, qui l'accuse selon nos sources de génocide, de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité pour des faits commis « entre le 6 avril et le 17 juillet 1994 [...] à Kigali et à Gitarama » dispose d'un délai de 30 jours pour préciser ces accusations devant la Cour

d'appel de Paris, chargée de se prononcer sur son extradition.

À l'échéance de ce délai, fixé au 8 septembre, M. Nsengiyumva, qui ne fait l'objet d'aucune information judiciaire ouverte devant les juridictions françaises, pourrait être remis en liberté.

« *M. Nsengiyumva n'était pas caché, il dispose en France de papiers en règle ; il avait écrit par ailleurs dès 1995 au procureur du Tribunal international pour le Rwanda (TPIR) Richard Goldstone, pour lui signifier qu'il se tenait à sa disposition, à une époque où il résidait au Kenya* », assure son avocat français, Vincent Courcelle-Labrousse.

« *M. Nsengiyumva est un des seuls ministres du gouvernement intérimaire qui n'ait jamais été poursuivi par le TPIR, parce qu'il n'a jamais rien trouvé contre lui. On peut se demander pourquoi le Rwanda n'aurait découvert qu'en 2008 qu'il était un gé-*

nocidaire ? », s'étonne l'avocat.

Le 8 avril 1994, Hyacinthe Rafiki Nsengiyumva fut invité par l'ancien chef de cabinet du ministère de la Défense Théoneste Bagosora, en tant que membre du bureau politique du Parti Social Démocrate, à participer à la réunion de crise des partis politiques qui allait entériner la formation du gouvernement intérimaire.

C'est ainsi que, selon plusieurs témoignages recueillis au TPIR, Hyacinthe Rafiki Nsengiyumva fut nommé ministre des Travaux publics, fonction qu'il occupera pendant toute la durée du génocide et jusqu'à la dissolution du gouvernement intérimaire, fin juillet 1994.

À la fin des années 1990, l'ancien ministre sera l'un des fondateurs des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe armé créé à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) par des réfugiés rwandais hutus qui poursuit la guerre contre le Front patriotique rwandais (FPR) et par ailleurs accusé d'exactions contre les populations civiles locales.

« *Exclu des FDLR en 2005 à la suite d'un désaccord politique, M. Nsengiyumva a joué par la suite*

un rôle important dans le processus de désarmement en RDC », défend toutefois M^e Courcelle-Labrousse.

Dans un rapport publié le 9 juillet 2009 (« Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR »), International Crisis Group souligne que la présence parmi les médiateurs de cet ancien ministre intérimaire n'avait pas été du goût des responsables rwandais, « *choqués d'apprendre que le ministère des affaires étrangères congolais avait fait appel aux services de hyacinthe nsengiyumwa (alias rafiki ou john muhindo) pour faciliter les rencontres italiennes de mai 2008* ».

Le 31 juillet 2008, ICG indique que Nsengiyumva avait cependant été invité par les autorités de Kinshasa à participer, aux côtés d'une délégation rwandaise, à une cérémonie de désarmement. Soit un peu plus d'un mois après l'émission du mandat d'arrêt par le procureur de Kigali.

Trois ans plus tard, et un mois avant la visite annoncée le 12 septembre à Paris du président rwandais Paul Kagame, les autorités judiciaires françaises ont donné une suite à ce mandat d'arrêt.

FP/GF